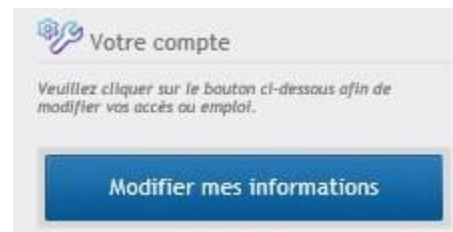


Modifier votre bâtiment ou emploi principal

- a. Se rendre au site Web du Centre d'identité à l'adresse suivante <https://ci.cskamloup.qc.ca>



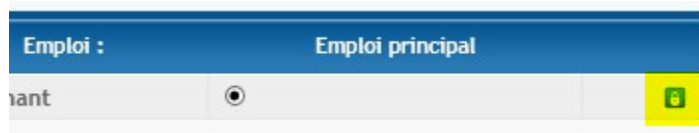
- b. Cliquer sur le bouton **Modifier mes informations**.



- c. Saisir votre **Nom d'utilisateur** et votre **Mot de passe** et cliquer sur le bouton **Connexion**.
(Il s'agit du compte et du mot de passe que vous utilisez pour ouvrir votre ordinateur.)

A screenshot of the login form. It has two input fields: 'Nom d'utilisateur' and 'Mot de passe'. Below the fields is a blue button labeled 'Connexion'.

- d. Cliquer sur le petit cadenas à droite de votre emploi principal.
(Il deviendra rouge.)



- e. Sélectionner votre nouveau **Bâtiment** et votre nouvel **Emploi** à l'aide des menus déroulants et cliquer sur le bouton **Enregistrer**.

A screenshot of the main form. It has three dropdown menus: 'Bâtiment' (selected: LAMI - École de l'Amitié), 'Emploi :' (selected: Enseignant), and 'Emploi principal' (selected: Changement d'emploi principal impossible). Below these is a list of buildings: 'PARTAGE-ENS-LAMI' and 'GRICS-Gpi-Internet'. A red text overlay says 'Ignorer ce message'. At the bottom, there is a legend and three buttons: 'Annuler toutes les modifications', 'Ajouter un nouvel emploi', and 'Enregistrer'.

- f. Déterminer la date du changement si elle n'est pas immédiate et cliquer sur le bouton **Étape suivante**.
- g. Déterminer si votre emploi précédent doit être supprimé de votre liste d'emploi ou devenir un emploi secondaire et cliquer sur le bouton **Déplacer mon compte**.

Que fait-on avec votre ancien emploi primaire 'LAMI - École de l'Amitié / Enseignant' ?

Le supprimer de votre liste d'emploi ?

Le conserver en tant qu'emploi secondaire ?

Étape précédente Déplacer mon compte

Date du changement d'emploi principal :

Déplacer immédiatement : * En attente d'approbation pour le déplacement

Étape suivante

- h. Votre demande de modification de bâtiment et d'emploi est en attente d'approbation. Vous ne pouvez pas demander d'autre modification pendant cette période.